

# Académie de Nancy-Metz

## Consultation sur la réforme du lycée

### Synthèse académique de la contribution des lycéens (38 établissements)

#### I) Accompagnement des élèves

<b>A tous les niveaux</b>	<b>La demande d'accompagnement, exprimée fortement et sans aucune exception par les lycéens,</b> devrait pouvoir enrayer la reproduction des inégalités sociales, participer de l'égalité des chances, prévenir l'échec scolaire et favoriser l'accompagnement de leurs ambitions. Cet accompagnement pourrait se poursuivre tout au long du lycée, selon des dispositifs d'aide prenant appui sur une présence renforcée des professeurs et revêtir des formes variées :
	? mise en place d'études encadrées ;
<b>Dans toutes les disciplines</b>	? prise en charge par un adulte référent, de la seconde à la terminale, accompagnée d'entretiens individuels ;
	? tutorat par un lycéen des classes supérieures ou par un étudiant ;
<b>En groupes réduits</b>	? suivi individualisé par un CPE ou un COP, notamment dans les démarches liées à l'orientation et à l'élaboration d'un projet personnel ;
	? travail individuel ou en groupe réduit avec une personne ressource.
	Intégré dans l'emploi du temps des élèves et du service des enseignants, cet accompagnement, basé sur une pédagogie de l'encouragement, porterait essentiellement sur :
<b>Par tutorat ou avec un adulte référent</b>	? l'explication des notions incomprises ;
	? une aide à l'apprentissage des leçons et à la réalisation de devoirs, pas seulement en français et mathématiques, mais pour toutes les disciplines et principalement l'apprentissage des langues vivantes ;
<b>Une pédagogie de l'encouragement</b>	? la méthodologie (exemple fréquemment cité : la prise de notes) ;
	? l'aide psychologique aussi, pour faire face au mal être.
	La possibilité de conserver une trace du parcours de l'élève mentionnant, outre les résultats scolaires, les évolutions, la démarche de recherche de progrès,...contribuerait à améliorer le suivi individualisé.
<b>Par des personnels qualifiés</b>	Les lycéens élus au CAVL proposent également :
	? que les personnes "ressources" soient qualifiées, pour répondre aux enjeux ;
	? que l'aide aux devoirs soit individualisée.

#### II) Structure du lycée

<b>Un emploi du temps mieux équilibré</b>	Le souhait de redonner à la seconde sa vocation de classe de détermination s'accompagne d'une volonté fortement exprimée sur la réorganisation du temps scolaire. Un emploi du temps mieux équilibré, sans cours le samedi ni le mercredi après midi, respectant la pause méridienne est plébiscité. La structuration de l'année scolaire en deux semestres, entrecoupés par une semaine consacrée à un bilan d'orientation est largement évoquée, tout comme la fréquence de quatre conseils de classe. L'allègement horaire des journées ne dépassant pas 6 heures de cours sur 5 jours paraît impératif, tout comme l'instauration, dans chaque lycée, de plages consacrées à des activités extra scolaires (sports, ateliers artistiques et culturels...), ainsi que des heures d'études encadrées en présence d'un « professeur
<b>Une flexibilité des parcours de formation</b>	

ressource ». La flexibilité des parcours de formation est évoquée fréquemment et concomitamment avec l'exigence du maintien, voire de la valorisation de la filière technologique et la systématisation de passerelles à tous les niveaux du lycée.

**Des effectifs allégés**

L'enseignement est souvent envisagé en tronc commun, complété d'une partie modulaire composé de façon réversible d'options à l'essai pour leur découverte, avec maintien de matières facultatives. **L'unanimité très forte de la revendication concernant des effectifs allégés (pas plus de 25 élèves par classe)** est associée à un encadrement plus important, notamment en termes de professeurs. D'autres propositions émergent également, bien que plus contradictoires :

- ? équilibrer les matières et approfondir les dominantes,
- ? alléger les programmes et les horaires et introduire de nouveaux enseignements et des heures d'aide,
- ? proposer des cours de rattrapage et des stages pendant les vacances tout en respectant le repos pendant ces mêmes périodes,
- ? la demande d'aide aux devoirs réalisés dans l'établissement et alléger le temps de présence dans l'établissement.

**Donner du sens aux apprentissages**

Les vœux concernant l'organisation temporelle du lycée sont accompagnés de suggestions et d'aspirations pédagogiques clairement identifiées :

- ? l'instauration d'un socle commun de connaissances et de compétences ;
- ? un enseignement basé sur des cours moins théoriques et axés davantage sur des aspects pratiques qui donneraient du sens aux apprentissages ;
- ? un enseignement des langues vivantes plus efficace, privilégiant l'oral ;
- ? un recours plus important aux TICE, en généralisant leur approche pédagogique, tout en facilitant leur accès ;
- ? une évolution dans les modes et la finalité de l'évaluation : clarifier les exigences et les exigibles, valoriser les acquis et pas seulement sanctionner les insuffisances, mener une réflexion sur le calendrier des devoirs communs et de toutes les épreuves de contrôle ;
- ? la demande d'instaurer L'ECJS comme matière à part entière au baccalauréat.

**Changer l'évaluation**

**Attachement à l'examen du baccalauréat avec introduction d'un CCF**

Enfin les lycéens restent fondamentalement attachés à l'épreuve finale pour le Baccalauréat. Ils regrettent cependant le poids trop disparate des coefficients et souhaitent que soit introduite d'avantage la notion de contrôle en cours de formation.

Les lycéens élus au CAVL proposent également que :

- ? toute les options, même les plus rares, soient disponibles sur un même bassin géographique ;
- ? les professeurs soient formés à l'utilisation des TICE ;
- ? soit augmenté le nombre d'épreuves anticipées selon les filières.

### III) Passage à l'enseignement supérieur

**Plus d'ouverture vers le post bac et plus d'actions d'information et d'orientation**

Les lycéens sont fortement demandeurs d'une ouverture des lycées vers les établissements proposant des filières post-bac afin de préparer au mieux ce passage à l'enseignement supérieur, synonyme pour beaucoup de difficultés et d'incertitudes. Ils souhaitent que soient valorisées toutes les initiatives visant à les informer :

- ? faciliter la participation des lycéens aux journées portes ouvertes des écoles et universités (« crédits de journées » réservées à cet effet) ;
- ? développer les forums avec des étudiants ainsi que les échanges ;
- ? permettre aux lycéens d'assister à des cours d'université de manière à pouvoir faire des choix éclairés après le baccalauréat ;
- ? accentuer les travaux en lien avec l'orientation (intégrer des séances d'information dans l'emploi du temps, multiplier des rencontres avec les COP et offrir la possibilité d'entretiens individuels, former les professeurs principaux à l'orientation, insérer dans le portail d'inscription post-bac des données chiffrées sur la réussite des élèves et sur les

- besoins du marché du travail, proposer des échanges avec les professionnels,...)
- ? développer les partenariats avec les CROUS (informations concernant les bourses...).

**Travailler en dynamique de projets**

Il serait également souhaitable de développer, dès le lycée, l'acquisition de compétences et l'appropriation d'outils méthodologiques permettant aux lycéens d'aborder sereinement l'enseignement supérieur :

- ? multiplier les travaux transdisciplinaires et les enseignements permettant de travailler en groupe et par projet ;
- ? préparer à la vie active et à l'autonomie (cours de méthodologie, de prise de notes...) ;
- ? former les enseignants à la gestion du stress des élèves.

L'ouverture internationale et le développement des langues sont également perçus comme des facteurs déterminants dans les conditions facilitant l'entrée dans l'enseignement supérieur :

**Développement des langues et de l'ouverture internationale**

- ? faciliter la scolarité à l'étranger des lycéens en développant les dispositifs de promotion de la mobilité ;
- ? faire évoluer l'apprentissage des langues vers une pratique permettant aux lycéens d'envisager une poursuite d'études à l'étranger et une insertion professionnelle réussie (développement des pratiques orales, immersion...) ;
- ? possibilité de suivre une seule langue vivante approfondie.

**Multiplier les passerelles**

Il serait également souhaitable de multiplier les passerelles avec le monde professionnel (partenariats, forums, stages...) afin de permettre aux lycéens de ne pas choisir de filière par défaut et construire un véritable projet en termes de domaines professionnels ou de familles de métiers plutôt qu'en termes d'études.

Les lycéens élus au CAVL proposent également :

- ? d'accentuer l'utilisation de l'oral dans les cours de langue.

## IV) Responsabilité et engagement

**Un rôle accru au CVL**

Dès la troisième, les élèves doivent être informés du rôle des instances. Une formation et la mise à disposition d'un guide sont nécessaires pour les élus. Le CVL doit avoir plus de poids dans la vie du lycée : pour qu'il soit plus représentatif et qu'il ait une fonction décisionnelle, il faut augmenter le nombre d'élus au CA et leur réserver un temps de parole pendant les séances. **Le CVL devrait se réunir plus fréquemment et disposer de moyens lui permettant un fonctionnement plus efficace : un budget et des outils de communication**, notamment des panneaux d'affichage adéquats pour faciliter la circulation des informations.

**Le lycée comme lieu de vie**

En effet, le lycée n'est pas seulement un lieu de travail, c'est aussi un lieu de vie où doivent se développer des activités sportives et culturelles. La nécessité d'une « Maison des lycéens » comme lieu de détente, d'échanges et de culture fait l'unanimité : l'installation d'un téléviseur diffusant les informations pendant la pause méridienne faciliterait l'ouverture au monde extérieur. Les lycéens volontaires devraient pouvoir passer plus de temps au lycée.

**Une valorisation de l'engagement**

L'engagement des lycéens devrait être valorisé sur les bulletins scolaires ou dans le dossier de l'élève. Il faut encourager le tutorat des plus jeunes par les Terminales et la solidarité entre les différents niveaux. Un droit lycéen calqué sur le droit syndical est parfois revendiqué, assimilant lycéen et salarié.

**S'inscrire dans l'actualité**

Le lycée doit intégrer l'engagement des élèves dans les enseignements : il faut favoriser la participation à des cours de secourisme, développer l'ECJS en lien avec les grandes questions d'actualité comme le développement durable, la santé et la sécurité. Ces thèmes devraient s'inscrire dans les travaux transdisciplinaires tels que les TPE ou des projets qui mobilisent l'ensemble des élèves.